

ner ces contrats, et de considérer le lourd passé de Geneviève Montilliet pour que la machination criminelle ne fasse plus aucun doute.

— Nous avons mis sur écoutes les lignes téléphoniques de Geneviève Montilliet, de son ex-mari Roger et de leurs fils jumeaux François et Vincent, raconte le policier. Bien que cinq ans se soient écoulés depuis le drame, la pêche a été fructueuse...

### L'un des jumeaux accepte d'obéir à sa mère

La première écoute téléphonique qui aiguillera l'enquêteur est un entretien d'une heure et demie entre Geneviève et une de ses vieilles amies, Etienne, qui avait affirmé à la police avoir vu Eric en bonne forme à son domicile, le jour même où il devait mourir. Apprenant que la police a décidé de l'entendre à nouveau, Geneviève Montilliet explique à cette femme de 73 ans ce qu'elle doit dire aux enquêteurs. Par exemple: « Surtout, n'oublie pas de leur dire que tu l'as vu sourire, c'est très important ! » De fait, Etienne va réciter textuellement aux policiers la leçon dictée par Geneviève Montilliet.

Le 16 juillet 98, une autre conversation téléphonique, cette fois entre Roger, l'ex-mari de Geneviève, et l'un des jumeaux, François, est, elle, franchement accablante. En voici des extraits :

Roger : « Est-ce que tu y penses encore ? Comment ça se passe maintenant, le type... euh... que tu avais branché avec ta mère pour qu'il... euh... »

François : « Ouais, ouais. »

Roger : « ...provoque l'accident. »

François : « Ouais. »

Et aussi :

Roger : « Il faut qu'il déculpabilise. Ça le poursuit, cette affaire, ça le poursuit. Aucune mère ne demande ça à ses enfants. Elle, elle efface tout. Elle ne se culpabilise pour rien. »

Pour les enquêteurs, l'affaire est dans le sac. Trois jours plus tard, tous les protagonistes du drame sont interpellés. Vincent et son frère François avouent rapidement que leur mère leur avait demandé de supprimer Eric, sous prétexte que, malade mental, il pouvait être dangereux pour elle ou la petite fille qu'elle a eue avec lui.

Vincent explique aux en-

quêteurs qu'il a refusé. François, lui, a présenté à sa mère un de ses amis, Yvan, mineur lui aussi, et toxico comme lui, qui a accepté, moyennant finances, de renverser Eric sur son vélo avec une voiture volée, la grosse Opel qu'il abandonnera après son crime.

### « Son ex-mari a révélé qu'elle avait également tenté de le tuer »

Roger confirme les propos de ses fils, dont il a recueilli les confidences, mais qu'il n'a pas voulu dénoncer. Et Geneviève Montilliet finit par reconnaître que c'est elle qui a organisé la tentative d'assassinat du 1er novembre 1992, mais elle rejette toute responsabilité dans la mort d'Eric, survenu chez elle le 15 janvier 93. Un mois après son interpellation, elle se rétracte totalement et jure avoir tout ignoré du complot. Il sera d'au-

tant plus difficile de la croire que bien d'autres charges pèsent sur elle.

— Lors de sa garde à vue, poursuit le commandant Bloch, Roger a révélé que sa femme avait tenté de l'assassiner en 1985, alors que le couple résidait dans le Nord ! A l'époque, elle venait de rencontrer le bel Eric. Richissime fils de famille — son père était directeur de la

Banque d'Indochine — mais atteint de profonds troubles dépressifs, ce garçon de 29 ans n'a jamais vraiment travaillé. Geneviève craignait de ne pas pouvoir obtenir le divorce de son mari Roger, du coup, elle a décidé de le tuer. Elle a donc publié dans *Nord-Eclair* une petite annonce demandant un garçon de courses. Parmi les divers CV qu'elle reçoit alors, elle choisit celui d'un chômeur à qui elle propose 300 000 francs pour tuer son mari. Finalement, l'homme choisit d'aller tout raconter à la police lilloise. Roger n'a pas porté plainte, pour ne pas traumatiser ses enfants.

Suite page 30



Me Rees défend également l'accusée.



Me Allard plaide pour Yvan.



Me Carré défend François.



Me Girard plaide à son tour pour Yvan, qui conduisait la voiture volée.